

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 AOUT 2016**

1 – MAITRISE D’OEUVRE FUTUR LOTISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision de réaliser un nouveau lotissement à la Nouriais et de faire appel à un cabinet d’architecture pour la conception, l’établissement d’un règlement et le chiffrage de cette opération.

Le dossier de consultation a été transmis à 2 bureaux d’études et a fait l’objet d’une publication via la plateforme Mégalis. 2 ont fait une offre de prix. La commission travaux, après en avoir fait l’analyse, propose de retenir le cabinet ayant obtenu la meilleure note 100/100. Il s’agit du Cabinet TECAM de Fougères dont l’offre s’élève à 4 950 € HT. Le Conseil Municipal à l’unanimité émet un avis favorable à la proposition de la commission.

2 – ALARME MAIRIE

Le contrat concernant l’alarme de la mairie arrivant à échéance, deux sociétés spécialisées pour la protection des locaux ont déposées une offre. Le Conseil Municipal décide de retenir l’entreprise dont l’offre est économiquement la plus avantageuse, à savoir : CTCAM de Coulaines dont le montant HT s’élève à 150 € pour l’installation et 31 € par mois de télésurveillance.

3 – DEVIS PARATONNERRE

Le Conseil Municipal valide le devis des Ets Bodet pour effectuer les travaux sur le paratonnerre de l’église pour un montant de 1 548 € HT.